



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 09 MARS 2023**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Date de convocation : 28 février 2023**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 13**  
**Nombre de procuration : 01**

**Extrait n°BC-03-2023-034**

**Objet : Approbation du plan de financement pour le fonctionnement sur 3 ans  
du chargé (e) de mission Logistique Urbaine et Mobilités Durables.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Bruno Nestor AZÉROT.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des Mobilités qui a modernisé l'approche des mobilités et de la Logistique durables au sein des territoires ;

**Vu** l'extrait de délibération du Conseil Communautaire n°CC-06-2021-102 du 17 juin 2021 portant approbation de la prescription de la modernisation du SCOT en cours de révision, réalisation d'un volet PCAET du SCOT et ajout de personnes publiques associées à la prescription de révision du Schéma de Cohérence Territorial de CAP Nord Martinique ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°CC-02-2022-025 du 17 février 2022 portant création notamment du poste de chargé de mission logistique urbaine et mobilités durables ;

**Considérant** que la logistique urbaine (LU) concerne les flux de marchandises et de biens dans les agglomérations que ce soit leur acheminement par voie terrestre, leur livraison à la destination finale, ainsi que la gestion des flux retours ;

**Considérant** que le Conseil Communautaire a voté le 17 juin 2021 en faveur d'un SCOT loi Elan intégrant de fait des éléments de la LU et de mobilités durables notamment par le biais de son futur volet Air, Energie, Climat ;

**Considérant** que le SCOT de CAP Nord Martinique en cours de révision présente d'ores et déjà des éléments en matière de mobilités, de transport de marchandises et de LU, à l'instar des orientations et actions concernant le transport par barge pour l'acheminement des matériaux de construction et la limitation du passage des camions dans Saint-Pierre. En outre, plusieurs études connexes à cette révision sont en cours, dont le DAAC (Document d'Aménagement Artisanal et Commercial) et le volet Air, Energie, Climat, et présentent également des réflexions relatives aux mobilités durables et la LU ;

**Considérant** par ailleurs que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique avait démarré un travail de diagnostic pour son Plan de Déplacement Urbain (PDU) en 2015 (délégué depuis à Martinique Transport), qui comprend des éléments sur le transport de marchandises en ville et une organisation des mobilités de la population ;

**Considérant** qu'afin de poursuivre les travaux engagés en matière de LU, CAP Nord Martinique a intégré le programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD) qui vise au déploiement de démarches d'engagement volontaire des collectivités et des acteurs économiques pour la logistique urbaine ;

**Considérant** que le programme InTerLUD prévoit :

- D'informer, sensibiliser et accompagner les collectivités et les opérateurs économiques sur la thématique de la logistique urbaine durable,
- De favoriser la participation des acteurs privés dans le cadre de démarches d'engagement volontaire en faveur de la logistique urbaine « chartes logistiques urbaines » et les faire dialoguer avec les acteurs publics,
- De structurer les filières économiques et leurs représentations dans les territoires.

**Considérant** que la mise en œuvre de ces missions concernant la LU, ainsi que l'organisation des mobilités durables au sein du territoire (lancement du plan de déplacement administratif de CAP Nord Martinique, sensibilisation des acteurs économiques et de la population, élaboration d'un plan de mobilités durables et de LU, etc...) nécessite un emploi à temps plein ;

**Considérant** que l'ADEME accompagne, pour une durée de trois ans, les collectivités ayant pris l'initiative de créer un poste spécifique pour la gestion de Logistique Urbaine et des Mobilités Durables par un financement dédié au fonctionnement du (de la) Chargé(e) de mission ;

**Considérant** le plan de financement établi :

• DÉPENSES :

Fonctionnement annuel		Fonctionnement sur les trois ans
Salaire Brut chargé	64 352,16 €	193 056,48€
Petit matériel	400,00 €	1200,00 €
Formations	3 000,00 €	9 000,00 €
Outils informatiques	1 200,00 €	3 600,00 €
Locations de salles	2 500,00 €	7 500,00 €
Communication	3 000,00 €	9 000,00 €
<b>Total</b>	<b>74 452,16 €</b>	<b>223 356,48 €</b>

• RECETTES :

Fonctionnement annuel			Fonctionnement sur les trois ans
ADEME (part du salaire brut chargé)	46,33%	34 500,00€	103 500,00€
ADEME	13,57%	10 100,00€	30 300,00€
CAP Nord Martinique	40,10%	29 852,16€	89 556,48€
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>74 452,16€</b>	<b>223 356,48€</b>

**Considérant** qu'il est proposé que CAP Nord Martinique renforce sa démarche volontaire en faveur de la logistique urbaine et des mobilités durables en engageant un(e) chargé(e) de mission Logistique Urbaine et Mobilités Durables et en validant le plan de financement lié à son fonctionnement ;

**Considérant** les différents avis et décisions concernant ce dossier :

- Un avis favorable des membres de la Commission Aménagement Habitat et Infrastructure du 25 janvier 2022, sur la stratégie de logistique urbaine,
- Une délibération du Conseil Communautaire du 17 février 2022 portant création du poste de chargé(e) de mission Logistique Urbaine et Mobilités Durables,
- Un avis favorable des membres de la Commission Finances-Subvention du 16 novembre 2022 sur le nouveau plan de financement établi à la suite du réajustement de son soutien financier effectués par l'ADEME,
- Un avis favorable des membres de la Commission Finances-Subvention du 15 février 2023 sur le nouveau plan de financement établi à la suite d'une nouvelle modification de son soutien financier effectuée par l'ADEME.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

## DÉCIDE

### Article 1 :

**D'approuver** le plan de financement, pour le fonctionnement sur trois ans du chargé(e) de mission, comme suit :

- DÉPENSES :

Fonctionnement annuel		Fonctionnement sur les trois ans
Salaire Brut chargé	64 352,16 €	193 056,48€
Petit matériel	400,00 €	1200,00 €
Formations	3 000,00 €	9 000,00 €
Outils informatiques	1 200,00 €	3 600,00 €
Locations de salles	2 500,00 €	7 500,00 €
Communication	3 000,00 €	9 000,00 €
<b>Total</b>	<b>74 452,16 €</b>	<b>223 356,48 €</b>

- RECETTES :

Fonctionnement annuel			Fonctionnement sur les trois ans
ADEME (part du salaire brut chargé)	46.33%	34 500,00€	103 500,00€
ADEME	13.57%	10 100,00€	30 300,00€
CAP Nord Martinique	40.10%	29 852,16€	89 556,48€
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>74 452,16€</b>	<b>223 356,48€</b>

### Article 2 :

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 23 mars 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT